

La Bolivie autorise le travail des enfants dès 10 ans

Le président, Evo Morales, va promulguer la loi malgré l'hostilité des ONG à la baisse de l'âge légal

Lima

Correspondance

Travailler dès l'âge de 10 ans sera désormais autorisé en Bolivie. Après le Sénat, le Parlement bolivien a approuvé, mercredi 2 juillet, le nouveau code de l'enfant et de l'adolescent qui prévoit de baisser, dans certains cas, l'âge minimum légal en deçà des 14 ans requis pour travailler.

«*Exceptionnellement, les services de défense de l'enfance [defensorias de la Ninez] pourront autoriser les enfants et adolescents de 10 à 14 ans à travailler à leur compte et les adolescents de 12 à 14 ans à travailler pour une tierce personne, à la condition que cette activité ne nuise pas à leur droit à l'éducation et qu'elle ne soit pas dangereuse*», indique le texte de loi adopté par les parlementaires, au grand dam des nombreuses institutions opposées au travail des enfants.

Dans une lettre ouverte adressée au chef de l'Etat bolivien, Evo Morales, des ONG dont Anti-Slavery International (contre l'esclavage) et Human Rights Watch ont ainsi averti, fin janvier, des dangers que représente à leurs yeux la baisse de l'âge légal du travail. «*Si les enfants de 10 ou 12 ans sont autorisés à travailler, ils vont manquer l'école et entreront sans s'en rendre compte dans le cercle vicieux de la pauvreté et de l'analphabétisme auquel il n'est pas facile de mettre*

fin», estiment ces organisations, qui rappellent que la Bolivie est signataire depuis 1997 de la Convention 138 de l'Organisation internationale du travail, qui fixe l'âge minimal pour travailler à 14 ans, «*exceptionnellement*» pour les pays en développement (15 ans sinon).

Ces critiques ne devraient cependant pas empêcher Evo Morales de promulguer la loi dans les prochains jours. «*On ne devrait*

pas limiter l'âge des enfants travailleurs», déclarait déjà fin décembre 2013 le chef de l'Etat, qui n'hésite pas à raconter qu'il travaillait lui-même étant petit.

«*Le compagnon Evo Morales a assuré qu'il était de notre côté*», se réjouit Rodrigo Medrano, qui vend des bonbons et des cigarettes dans les rues de La Paz. A 15 ans, le jeune homme, qui vit seul depuis l'âge de 8 ans, connaît bien le nouveau code de l'enfant pour avoir participé à son élaboration avec les autres délégués nationaux de l'Union des enfants et adolescents travailleurs de Bolivie (Unatsbo), une sorte de syndicat qui a lutté pour obtenir gain de cause.

La version initiale du nouveau code de l'enfant était en effet bien différente. «*La première version suivait de près les traités internationaux en maintenant de manière stricte l'âge minimum de 14 ans*», explique le psychologue social de la Fondation La Paz, Jorge Domic, qui agit auprès des enfants travailleurs depuis plus de trente-cinq ans.

Insatisfaits, les jeunes de l'Unatsbo ont alors entamé en décembre 2013 un grand mouvement de contestation. Durement réprimé, celui-ci a toutefois attiré l'attention du président Morales, qui a reçu une délégation. «*Cela a été un moment très important car, pour la première fois dans l'histoire du pays, ces enfants qui vivent un processus d'exclusion sociale et de marginalisation permanente ont pu être écoutés au plus haut niveau de l'Etat*», salue Jorge Domic.

«**Nous sommes des travailleurs et devons avoir les mêmes droits que les autres**»

Yoselin Apaza

collégienne de 13 ans
et vendeuse de sucreries

Un nouveau texte de loi a depuis été élaboré de manière consensuelle, avec la participation de l'Unatsbo. «*Ce code constitue une grande avancée*», juge M. Domic, pour qui la loi doit s'adapter aux réalités nationales. En Bolivie, selon des données officielles datant de 2012, plus de 850 000 enfants travaillent, soit 17,5% des 7 à 17 ans, la majorité (72%) en zone rurale.

A 13 ans, Yoselin Apaza gagne ainsi entre 5 et 7 euros par jour, en vendant des sucreries dans les rues de sa ville d'El Alto. «*Le matin, je vais à l'école, je rentre déjeuner à la maison, fais mes devoirs et sors pour vendre*», témoigne la collégienne, qui assure que la majorité des élèves de sa classe de 6^e travaille, comme elle, pour subvenir aux besoins familiaux. Elle s'indigne en racontant que les policiers confisquent régulièrement les cigarettes que son frère vend dans les bars de La Paz. «*Nous ne sommes pas des voleurs, nous sommes des travailleurs et devons avoir les mêmes droits que les autres*», insiste-t-elle.

La jeune fille, qui travaille depuis «*toute petite*» pour aider sa mère qui l'élève seule, ne comprend pas que des organisations souhaitent interdire le travail des enfants. «*Ils veulent nous protéger mais, s'ils ne nous laissent pas travailler, comment va-t-on faire pour survivre?*», s'interroge-t-elle.

«*Ces gens ne connaissent pas notre réalité. Qu'ils viennent et voient les conditions dans lesquelles on vit*», s'énerve Rodrigo Medrano. Le nouveau code lui redonne cependant le sourire. «*Il reconnaît notre existence*», salue le jeune délégué de l'Unatsbo, qui réclame le droit des enfants à travailler dans la dignité et exige que la loi protège les plus jeunes de toute exploitation.

Un dernier souci qu'il partage avec l'Organisation internationale du travail. ■

CHRISTELLE BARBIER